



Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours (POSS) en piscine

1- Identification

Etablissement :

Espace aquatique du Moulin à Vent
80, avenue Paul Alduy – 66100 Perpignan

Utilisateur :

Club associatif Subaquatiques Activités Roussillonnaises (SAR)
24, rue de la Tour du Guet – 66100 Perpignan
N° tel Président(e) 06.60.80.53.07

2- Zone d'activité

2 lignes d'eau, longueur 50m, profondeur de 1,4m à 3,8m

3- Matériel de secourisme et de surveillance

Celui mis à disposition par l'Espace aquatique.

Lors de toute utilisation de matériel de secours de la piscine, le responsable de l'espace aquatique, M.Lionel Guillemain (06.73.86.03.41), Directeur de la Régie de l'espace aquatique, devra être informé le soir même ainsi que le personnel à l'accueil.

4- Organisation de la surveillance et de la sécurité

L'ensemble des activités est placé sous la responsabilité d'un Directeur de Bassin (niveau E1 minimum) présent durant toute l'activité. Celui-ci est désigné préalablement à la séance parmi la liste des moniteurs du club.

- Le Directeur de bassin notera sur le registre son nom, sa qualification et signera le registre de séance de la piscine avant de commencer la séance. Il notera le nombre d'adhérents de la séance en sortant.
- Le Directeur de bassin responsable techniquement de l'organisation. Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur et des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des participants durant leur présence dans l'établissement. Il est responsable du déclenchement des secours.

Les adhérents ne sont autorisés à accéder au bassin qu'en présence du directeur de bassin. Ils s'engagent à respecter le règlement de la piscine.

Les apnées sans surveillance sont interdites.

Tout membre est tenu de respecter les installations mises à la disposition du club.

5- Organisation en cas d'accident

Dès que le Directeur de Bassin est averti par un plongeur d'un incident ou accident, il intervient, ramène et sécurise la victime au bord du bassin. Le Directeur de Bassin fait évacuer le bassin, fait donner l'alerte et participe aux soins de la victime

Les moniteurs et plongeurs qui ont suivi la formation RIFA plongée sont à même d'aider lors de la mise en œuvre des secours.

Personne ne doit alors quitter l'établissement sans l'accord du directeur de bassin ;

Le Président du club devra être informé le soir même de l'incident ou accident.

INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

<p>ALERTER Samu : 15 - Pompiers : 112 ou 18</p> <p>Nous avons un accident de plongée impliquant X personne de x ans, de sexe X</p> <p><i>En fonction du cas :</i></p> <p>La victime est consciente et présente les symptômes suivants (...) Nous avons procédé au traitement suivant (oxygène...)</p> <p>La victime est inconsciente et ventile Nous avons procédé au traitement suivant (oxygène, PLS...)</p> <p>La victime est inconsciente et ne ventile pas Nous avons procédé au traitement suivant (RCP, oxygène etc ...)</p>	<p>PROTEGER et ORGANISER</p> <p>Sortir rapidement ma victime de l'eau Mettre à l'abri - Lutter contre hypothermie (déséquiper de la partie haute, sécher la victime, couverture de survie).</p> <p>Notifier les premiers signes. Surveiller les autres membres de la palanquée.</p> <p>Isoler le matériel de la victime. Noter les paramètres de la plongée</p> <p>Remplir la fiche d'évacuation de plongeur . Noter les signes observés (pâleur, trouble de la parole, vomissements,)</p> <p>Rendre compte au « Samu » ou « pompiers » de toute évolution de la situation.</p> <p>Conserver une veille permanente téléphonique.</p>	<p>Numéros de téléphone utiles :</p> <p>Samu : 15</p> <p>Pompiers : 18</p> <p>Numéro d'appel d'urgence : 112</p> <p>Police - Gendarmerie : 17</p> <p>Présidente : - Agnès Fortineau 06.60.80.53.07</p> <p>Directeur Technique – Dominique Colboc 07.70.15.24.97</p> <p>Assurance du club : AXA Frances IARD S.A (Lafont assurances)</p>
SECOURIR		
<p>Victime consciente</p> <p>Mettre la victime en position assise ou allongée</p> <p>Oxygénothérapie systématique et immédiate avec masque 15 litres par minutes</p> <p>Faire boire en l'absence de nausées de vomissements et de traumatisme facial toutes boissons à l'exclusion des boissons alcoolisées et du café, par petites gorgées</p> <p>Surveiller Rassurer</p>	<p>Victime inconsciente et ventile</p> <p>Aider à la ventilation - Libérer les voies aériennes.</p> <p>Mettre la victime en PLS</p> <p>Oxygénothérapie systématique et immédiate avec masque 15 litres par minutes</p> <p>Contrôler la ventilation Surveillance accrue</p>	<p>Victime inconsciente et ne ventile pas</p> <p>Dégager les voies aériennes</p> <p>Pratiquer la RCP : Mise en place précoce du défibrillateur ou 30 compressions 2 insufflations à l'aide de l'insufflateur manuel, avec oxygène 15 litres pas minutes</p> <p>Contrôler la ventilation tous les 5 cycles. Se relayer jusqu'à l'arrivée des secours Arrêter le massage cardiaque sur décision de l'équipe médicale.</p>

Matériel de secours mis à disposition par l'espace aquatique



Sur le mur du fond de la



Sur le poteau près des plongeurs



Infirmerie (près du jacuzzi)